

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Grand
Besançon-Immobilier Entreprises - Désignation des délégués de la Ville de
Besançon au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale -
Modificatif à la délibération du 3 avril 2008**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : M. le Maire ne souhaitant pas être délégué au titre de la Ville dans cet organisme, il vous est proposé de désigner en remplacement M. Michel LOYAT.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

«**M. LE MAIRE** : Il s'agit de me remplacer par M. LOYAT parce qu'en fait il faut que j'y sois au niveau de la CAGB qui a le plus de parts dans cette société».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2008.